



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PAFIO 2017-2018 ET LES MODIFICATIONS DES PLANS 2013-2018

Direction générale du secteur nord-ouest
Le 24 février 2017

Québec 

RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
sur le PAFIO 2017-2018 et les modifications des plans 2013-2018

Produit le 24 février 2017

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur nord-ouest
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541
Courriel : nord-du-quebec@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015
ISBN 978-2-550-78366-4

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Contexte | 1 |
| 2. Objectifs de la consultation publique | 2 |
| 3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique | 3 |
| 4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus | 3 |
| 5. Conclusion | 18 |

Liste des tableaux

| | |
|---|---|
| Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires | 4 |
| Tableau 2 – Principaux commentaires reçus..... | 6 |

Liste des annexes

| | |
|-----------------------------|----|
| Annexe 1 – Avis public..... | 19 |
|-----------------------------|----|

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe de l'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur le PAFIO s'est tenue du 30 janvier au 24 février 2017. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction générale du secteur nord-ouest, soit les unités 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 085-62, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

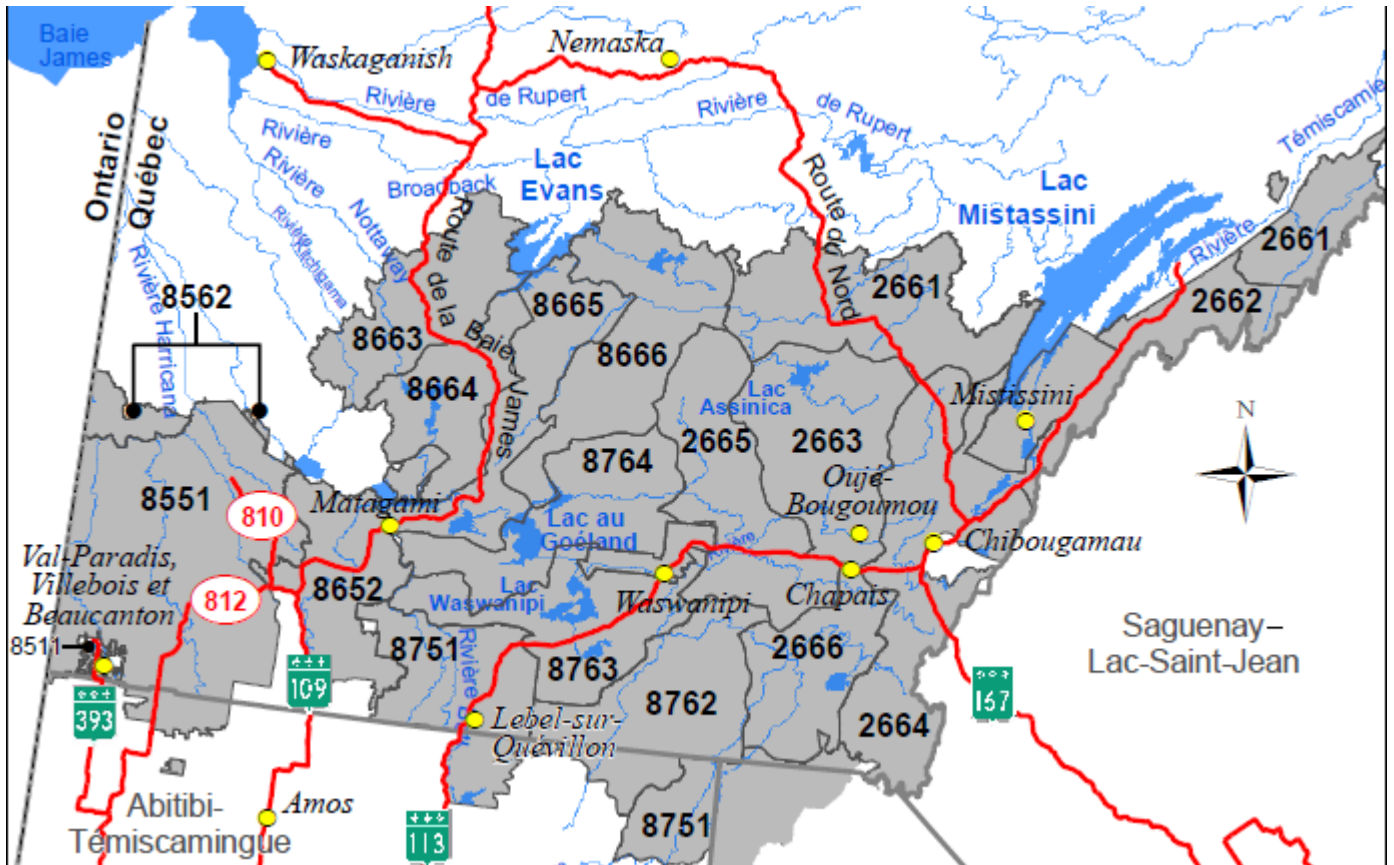
Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. On y trouve plus spécifiquement les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'y intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction générale du secteur nord-ouest est responsable de la planification forestière des unités d'aménagement illustrées ci-dessous.



4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré (PAFIO) 2017-2018 et les modifications des plans 2013-2018 s'est déroulée du 30 janvier au 24 février 2017.

Des lettres personnalisées ayant trait à la tenue de cette consultation ont été envoyées aux détenteurs de baux situés à 500 mètres ou moins d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention potentiels pour des travaux sylvicoles, de même qu'aux représentants des communautés autochtones concernées par la consultation.

Un avis public a été publié dans certains médias locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à la consultation. Un communiqué de presse a aussi été rédigé et mis sur le fil de presse. Des invitations ciblées ont également été envoyées à certaines personnes ayant démontré de l'intérêt à être informées des consultations, ainsi qu'à certaines associations et certains organismes locaux et régionaux.

Voici la liste des médias dans lesquels l’avis public (annexe 1) est paru avant la période de consultation :

| Médias |
|---------------------------------|
| La Sentinelle |
| Le Citoyen Abitibi-Est et Ouest |

4.1. Nombre d’organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires émis étaient faits au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **tableau 1** ci-dessous indique, pour l’unité d’aménagement visée par la consultation, le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 – Nombre d’organismes et de personnes ayant émis des commentaires

| Rencontres d’information | | | | |
|---|----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Date | 7 février 2017 | 6 février 2017 | 8 février 2017 | 9 février 2017 |
| Lieu | Lebel-sur-Quévillon | Beaucanton | Matagami | Chibougamau |
| Nombre de participants | 12 | 12 | 8 | 7 |
| Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux de la Direction générale du secteur nord-ouest | | | | 28 |

| Nombre de personnes ou d’organismes ayant émis des commentaires | | |
|--|----------------------------|--------------|
| Nombre de particuliers (à titre personnel) | Nombre d’organismes | Total |
| 13 | 9 | 22 |

4.2 Principaux commentaires reçus

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de faciliter le suivi, le MFFP a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus et de le faire sous forme de tableau. Cela facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi de prendre connaissance, par un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

De ce fait, le **tableau 2** ci-après regroupe les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|--|----------------------|---|--|
| <p>Préoccupation d'un détenteur de PRAU concernant les activités commerciales et non commerciales dans son secteur de récolte.</p> | <p>026-63</p> | <p>Le requérant demande un report d'un minimum de deux ans des activités commerciales et non commerciales prévues.</p> <p>Le choix des couleurs sur les cartes ainsi que les noms des catégories portent à confusion.</p> | <p>Le Ministère accepte de reporter les travaux pour une année et le report pour les années subséquentes sera conditionnel à la demande d'un bail au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) par le PRAU de ce secteur.</p> <p>Une amélioration est prévue pour les prochaines consultations publiques.</p> |
| <p>Préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie concernant le type de traitement dans le secteur du lac Coigne et du lac Waconichi.</p> | <p>026-61/026-64</p> | <p>Le requérant aimerait que la coupe à rétention variable (coupe progressive, bouquets, îlots, CPPTM, diamètre variable) soit favorisée.</p> <p>Il demande d'éviter la récolte dans les bandes riveraines autour du lac et de s'assurer de minimiser les impacts pour les cours d'eau.</p> <p>Il demande, pour le secteur du lac Waconichi, de retirer la bande de planification le long du lac, le tout afin d'éviter des opérations forestières en bordure du plan d'eau pour une superficie minime.</p> | <p>Nous allons favoriser ces secteurs en coupe en rétention variable (CRV) et placer des îlots sur les blocs de coupe en bordure du lac afin que ceux-ci fassent office de protection visuelle entre le lac et le secteur de récolte.</p> <p>Il n'y a pas de récolte dans les bandes riveraines sur le territoire de la Paix des Braves et nous allons nous assurer de minimiser les impacts sur les cours d'eau.</p> <p>Le MFFP accepte d'enlever ces blocs de la planification. Ainsi, le secteur ne sera pas inscrit au permis.</p> |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|---|----------------------|---|---|
| | | <p>Il demande de privilégier l'utilisation de la coupe à rétention variable (coupe progressive, bouquets, îlots, CPPTM, diamètre variable).</p> <p>Il demande d'obtenir un retour sur la planification finale retenue pour l'ensemble des chantiers sur son territoire à mesure que ceux-ci seront disponibles.</p> | <p>La coupe à rétention variable sera privilégiée pour les secteurs identifiés.</p> <p>Une carte détaillée des blocs de récolte avec les types de traitements prescrits pour le secteur du lac Coigne sera envoyée au requérant par l'unité de gestion lorsque les prescriptions seront réalisées.</p> |
| <p>Préoccupation d'un villégiateur dans le secteur du lac Pierre concernant la période de réalisation des travaux et des infrastructures.</p> | <p>026-64</p> | <p>Le requérant demande l'arrêt des travaux forestiers durant la période de chasse soit du 30 septembre au 15 octobre.</p> | <p>Le calendrier des opérations est la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA); il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transféré la demande au BGA concerné et la réponse obtenue est que la période d'arrêt demandé est possible pour la construction de chemins et les opérations de récolte, mais, étant donné que le secteur a un fort potentiel de gravier, il est fort probable que tous les chemins soient gravelés. Ainsi, il y a une possibilité que le transport de bois en longueur ait lieu dans cette période. Cependant, pour ce qui est des travaux de remise en production, le MFFP accepte à ce qu'il n'y ait pas de travaux entre le 30 septembre et le 15 octobre.</p> |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|---|----------------------|---|--|
| <p>Préoccupation d'un villégiateur dans le secteur du lac Pierre concernant la période de réalisation des travaux et des infrastructures. (suite)</p> | <p>026-64</p> | <p>Le requérant demande que le MFFP porte une attention particulière au ponceau situé au bout du lac Pierre lors de sa restauration en regardant la possibilité d'augmenter sa capacité afin de tenir compte de la crue des eaux.</p> <p>Le requérant demande à ce que le chemin prévu soit un chemin d'été.</p> | <p>Cette préoccupation sera transférée au BGA puisque la construction des chemins, et par conséquent des ponceaux, est de sa responsabilité.</p> <p>La responsabilité de déterminer la classe d'un chemin est celle du BGA. Après avoir fait acheminer la demande au BGA, celui-ci mentionne qu'il ne peut s'engager à ce que ce soit un chemin d'été, mais qu'il y a de fortes chances que celui-ci soit gravelé.</p> |
| <p>Préoccupation d'un organisme concernant l'inscription des sentiers VHR et pédestre sur les cartes, les infrastructures, la période de réalisation des travaux et le transport.</p> | <p>026-64</p> | <p>Le requérant aimerait obtenir de l'information au sujet de la période et la durée des travaux qui seront effectués dans le secteur de la rivière Enard.</p> <p>Le requérant demande qu'une attention particulière soit portée à la planification de nouveaux sentiers vers le lac Saint-Jean et à la sécurité des membres durant les travaux forestiers.</p> | <p>Le calendrier des opérations est la responsabilité du BGA. À la suite de l'envoi de la demande au BGA, celui-ci mentionne qu'un calendrier des opérations pourra être envoyé au requérant. Ce dernier n'a qu'à communiquer avec les Chantiers Chibougamau afin d'obtenir le calendrier.</p> <p>Cette préoccupation sera transférée au BGA puisque la construction des chemins est de sa responsabilité.</p> |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|---|----------------------|--|---|
| <p>Un villégiateur est préoccupé par la localisation des travaux et les infrastructures dans le secteur du lac Caupichigau.</p> | <p>026-65</p> | <p>Le villégiateur réitère sa demande voulant que les chemins prévus dans la planification 2017-2018 et dans le prochain plan quinquennal soient des chemins d'hiver.</p> <p>De plus, le villégiateur aimerait savoir pourquoi nous faisons une consultation publique lorsque le Ministère mentionne que la consultation ne permet pas de changer la vocation du territoire public ni les droits déjà consentis.</p> | <p>La responsabilité de déterminer la classe d'un chemin est celle du bénéficiaire de garantie d'approvisionnement. Ainsi, cette préoccupation a été transférée à ce dernier. À la suite de l'envoi au BGA, celui-ci mentionne que, puisqu'il y a un fort potentiel de gravier, ce chemin est planifié en chemin d'été.</p> <p>La consultation publique n'a pas pour but de modifier la vocation du territoire qui est public et de retirer des droits déjà consentis à des utilisateurs. La consultation publique est pour connaître les préoccupations des utilisateurs face aux travaux forestiers potentiels dans le ou les secteurs où des activités sont exercées. De plus, elle favorise une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique et plus précisément de la planification de l'aménagement forestier. Elle permet à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés.</p> |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|---|----------------------|---|--|
| Préoccupation d'un villégiateur dans le secteur de la rivière Plamondon au sujet des infrastructures. | 085-51 | Le requérant aimerait que les chemins non utilisés soient fermés le plus tôt possible, car cela entraînerait l'augmentation du nombre de chasseurs dans cette zone. | Il existe une procédure pour faire une demande de fermeture de chemin auprès du MFFP. Le document « Demande de fermeture de chemins multiusages - Guide et formulaire du demandeur » est accessible à l'adresse suivante : http://mffp.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-ponts.jsp |
| Un groupe environnemental est préoccupé par la présence d'un site d'intervention potentiel qui aurait dû être soustrait de l'aménagement forestier. | 085-62 | Le requérant mentionne qu'un site d'intervention potentiel est localisé dans un compartiment d'organisation spatiale (COS) qui devrait être soustrait à l'aménagement forestier pour une durée de 15 ans. Ce site est situé dans le secteur du lac Monique. Il demande à ce que les données numériques (fichiers de forme) soient disponibles pour tous afin que des analyses plus rigoureuses puissent être effectuées. | Les sites d'intervention potentiels seront retirés de la planification. Les données numériques sont disponibles à Géoboutique Québec. |
| Préoccupation d'un citoyen concernant les infrastructures, la période de réalisation des travaux et le transport dans le secteur du lac Ouagama. | 086-64 | Le requérant demande à ce que la réalisation des travaux ne soit pas faite durant la période de chasse de septembre à octobre. | Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA; il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP informera le BGA concerné et une entente pourra ainsi être convenue entre celui-ci et le requérant, et ce, avant le début des opérations. |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|--|----------------------|---|--|
| | | Le citoyen demande la réparation du chemin, des ponts et ponceau si ceux-ci sont brisés à la suite de la réalisation des travaux. | Les BGA ont la responsabilité de faire la réparation des infrastructures utilisées en cours d'opération conformément à leur entente de récolte avec le MFFP. Ainsi, le MFFP informera le BGA de cette demande. |
| Préoccupation d'un villégiateur concernant la superficie des travaux étant donné la présence d'une population de caribous forestiers dans son secteur. | 086-65 | Le requérant demande de ne pas faire trop de coupes dans le secteur puisqu'une population reconnue de caribous forestiers s'y trouve. | <p>Actuellement, le Gouvernement du Québec travaille à la mise en œuvre de son plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier annoncé en avril 2016. Le plan d'action est accessible sur le Web au lien suivant :</p> <p>http://mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/napperon-caribou-forestier-2016.pdf</p> <p>Dans l'attente de la mise en œuvre sur le terrain de modalités d'aménagement adaptées, l'approche de précaution mise en place en 2013 est maintenue. On peut se procurer un dépliant expliquant cette approche au bureau régional.</p> |
| Préoccupation d'un citoyen concernant le bloc de compartiment d'organisation spatiale. | 087-51 | Le requérant mentionne qu'il avait été demandé à ce que le thuya d'Amérique (cèdre) dans les blocs soit protégé et que la coupe ait lieu au début de l'hiver afin de diminuer l'impact sur la faune locale. | Des îlots seront planifiés au sein de la coupe afin de protéger, dans la mesure du possible, le thuya d'Amérique. Une note sera ajoutée aux mesures d'harmonisation afin que la coupe ait lieu, de préférence en début d'hiver. Cependant, il faut noter que les variables terrain et météorologique permettent difficilement de limiter la période de coupe à un délai aussi court. |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|--|----------------------|---|---|
| Préoccupation d'un villégiateur au sujet des blocs de coupe dans son secteur du lac Kâkinwâkogamak. | 087-51 | Le requérant aimerait savoir s'il serait possible de lui communiquer l'information à savoir si les blocs de coupe du secteur seront ajoutés au 100 % lorsque celui-ci sera reçu par le MFFP ainsi que le nom de la compagnie qui a sélectionné le bloc. | L'unité de gestion transmettra l'information au requérant à la suite de la publication de la programmation annuelle 2017-2018. |
| Préoccupation d'un villégiateur au sujet des infrastructures et de la période de réalisation des travaux. | 087-51 | Le requérant demande à ce que les chemins construits dans le secteur W24b soient des chemins d'hiver et que la coupe n'ait pas lieu entre le 15 septembre et le 15 octobre. | Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA; il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP informera le BGA concerné et une entente pourrait ainsi être convenue entre celui-ci et le requérant, et ce, avant le début des opérations. |
| Préoccupation d'un villégiateur concernant la protection d'un sentier de motoneige utilisé par de nombreux utilisateurs dans le secteur de la rivière Cuvillier. | 087-51 | Le requérant demande s'il est possible qu'une protection de 60 mètres de chaque côté du sentier de motoneige soit faite le tout afin de préserver l'accès. | Une directive opérationnelle sera ajoutée afin qu'aucune tige n'entrave le sentier de motoneige, et ce, afin de permettre la libre circulation. |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|---|----------------------|--|---|
| Préoccupation d'un trappeur concernant les infrastructures et le type de traitement qui sera effectué dans son secteur. | 087-51 | Le requérant aimerait être consulté lors de la planification des chemins et de la coupe forestière sur ses terrains de trappe. | La consultation publique des PAFIO a lieu toutes les années au mois de janvier, et toute l'année il est possible que des modifications soient apportées à la planification. Ainsi, des séances d'information se tiennent à ce moment. Le site Web du MFFP permet en tout temps de visualiser les PAFIO www.mffp.gouv.qc.ca . |
| Préoccupation d'un villégiateur concernant l'aménagement dans le secteur de la rivière Wilson. | 087-62 | <p>Le requérant aimerait connaître la raison pour laquelle un aménagement est fait dans une partie du secteur où une coupe forestière a eu lieu il y a plus de 30 ans et que la forêt est maintenant devenue mature.</p> <p>De plus, celui-ci considère qu'il devrait y avoir plus d'une date de consultation par secteur.</p> | <p>La maturité est déterminée lors du calcul de possibilité forestière. Conséquemment, si un secteur de coupe a été planifié, c'est que le peuplement est à maturité et qu'il respecte les stratégies d'aménagement forestier.</p> <p>Il est de la responsabilité des détenteurs de baux de suivre l'évolution de la planification forestière à venir. La consultation publique des PAFIO a lieu toutes les années au mois de janvier, et toute l'année il est possible que des modifications soient apportées à la planification. Ainsi, des séances d'information se tiennent à ce moment. Le site Web du MFFP permet en tout temps de visualiser les PAFIO www.mffp.gouv.qc.ca.</p> |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|---|-----------------------|--|--|
| <p>Un gestionnaire de pourvoirie est préoccupé par les secteurs de coupe et de travaux non commerciaux à l'ouest et au sud-est du lac Hébert.</p> | <p>026-66, 087-62</p> | <p>Le gestionnaire de pourvoirie demande à être informé rapidement s'il y a un changement dans la planification et si quelques travaux s'approchent de son territoire.</p> <p>Il demande à ce que les travaux ne soient pas réalisés entre la fin de mai et la mi-septembre.</p> <p>Il demande à ce que la construction de chemin prévu soit évitée près de la pourvoirie.</p> <p>Il demande de prendre en considération la protection du paysage.</p> | <p>Il est de la responsabilité des utilisateurs de suivre l'évolution de la planification forestière à venir. La consultation publique des PAFIO a lieu toutes les années au mois de janvier, et toute l'année il est possible que des modifications soient apportées à la planification. Ainsi, des séances d'information se tiennent à ce moment. Le site Web du MFFP permet en tout temps de visualiser les PAFIO www.mffp.gouv.qc.ca</p> <p>Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA; il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». À la suite de l'envoi au BGA, celui-ci mentionne que les travaux ne pourront être arrêtés pour une aussi longue période étant donné que le secteur est propice aux travaux sylvicoles estivaux.</p> <p>Différents paramètres viennent encadrer cette préoccupation dans les stratégies du MFFP et dans la réglementation. Par exemple, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) qui remplacera le RNI prévoit des mesures pour la protection des paysages. De plus, certains lacs qui se trouvent sur le territoire de pourvoiries bénéficient d'une protection additionnelle puisqu'ils sont</p> |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|--|----------------------|--|--|
| | | | identifiés comme territoire à caractère faunique. Le processus de consultation permet aux pourvoyeurs d'émettre leurs préoccupations afin qu'elles puissent être prises en compte lors de la planification fine. |
| Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs est préoccupé par les travaux qui sont effectués dans son secteur. | 087-51/087-62 | <p>Le gestionnaire de pourvoirie demande à être informé des travaux qui seront effectués dans son territoire. Secteur des lacs Pascagama, Canusio, Ouiscatis, Mesplet, rivière Mégiscane et plus. De plus, il demande le respect des ententes prises avec les BGA.</p> <p>Il demande à ce que les travaux ne soient pas réalisés durant la chasse.</p> | <p>Des discussions ont eu lieu avec le gestionnaire de pourvoirie afin d'harmoniser la planification forestière à l'intérieur des limites de la pourvoirie.</p> <p>Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA; il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP informera le BGA concerné et une entente pourra ainsi être convenue entre celui-ci et le requérant, et ce, avant le début des opérations.</p> |
| Un villégiateur est préoccupé par la période de réalisation des travaux et les infrastructures dans le secteur W24b. | 087-63 | Le villégiateur demande s'il est possible de ne pas réaliser les travaux durant la chasse. | Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA; il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP informera le BGA concerné et une entente pourra ainsi être convenue entre celui-ci et le requérant, et ce, avant le début des opérations. |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|--|----------------------|---|--|
| | | <p>Le villégiateur demande à ce que les chemins prévus ne connectent pas les deux secteurs de chemins existants ou que ce soit des chemins d'hiver.</p> | <p>Le chemin reliant les deux secteurs est actuellement prévu en chemin d'hiver. Il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP informera le BGA concerné et une entente pourrait ainsi être convenue entre celui-ci et le requérant, et ce, avant le début des opérations.</p> |
| <p>Un villégiateur est préoccupé par la période de réalisation des travaux dans le secteur Tonnancourt.</p> | <p>087-51</p> | <p>Le villégiateur désire être informé de la période de réalisation des travaux.</p> <p>Le villégiateur voudrait obtenir une carte des secteurs d'intervention ainsi que les chemins qui seront sélectionnés pour la coupe en 2017-2018.</p> | <p>L'unité de gestion transmettra l'information au requérant à la suite de la publication de la programmation annuelle 2017-2018. Si les secteurs d'intérêt sont sélectionnés, le MFFP avisera l'utilisateur de la compagnie responsable afin qu'il puisse obtenir le calendrier des opérations.</p> |
| <p>Une municipalité est préoccupée par la localisation des travaux dans le secteur nord du lac Labrie et le secteur nord du lac Cuvillier.</p> | <p>087-51</p> | <p>La municipalité demande qu'il n'y ait pas de coupe forestière dans une bande de 200 m à l'intérieur des zones de villégiature du lac Labrie et aimerait obtenir une harmonisation pour les secteurs récréatifs, pour le même secteur, qui ne sont pas voués à la villégiature.</p> | <p>Le MFFP contactera la municipalité afin de mieux comprendre les demandes d'harmonisation de la municipalité.</p> |

| Commentaires | Unités d'aménagement | Modifications demandées | Suivi du Ministère |
|--|----------------------|--|---|
| | | <p>Il demande à ce qu'une bande de protection d'une largeur suffisante soit conservée au pourtour du lac Cuvillier qui possède de la villégiature.</p> <p>Il demande à être consulté pour l'harmonisation.</p> | |
| <p>Un gestionnaire de pourvoirie est préoccupé par les opérations forestières prévues sur le territoire de la pourvoirie.</p> | <p>087-51/087-62</p> | <p>Il demande à être contacté pour convenir d'harmonisation, car plusieurs coupes et chemins planifiés sont situés près de ses bâtiments.</p> | <p>Des discussions ont eu lieu avec le gestionnaire de pourvoirie afin d'harmoniser la planification forestière à l'intérieur des limites de la pourvoirie.</p> |
| <p>Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs est préoccupé par les opérations forestières prévues sur le territoire de la pourvoirie.</p> | <p>087-51</p> | <p>Il demande à ce que les secteurs de coupe et de chemins planifiés au sud de la pourvoirie soient les plus éloignés possibles des lacs et rivières.</p> <p>Il demande à ce qu'une bande intacte de bois d'au minimum 60 m de large soit laissée afin de bien délimiter la pourvoirie.</p> <p>Il précise qu'ils sont actuellement en processus d'harmonisation avec le MFFP sur certains secteurs et demande à être contacté afin de convenir d'harmonisation sur d'autres secteurs sur le territoire de la pourvoirie.</p> | <p>Des discussions ont eu lieu avec le gestionnaire de pourvoirie afin d'harmoniser la planification forestière à l'intérieur des limites de la pourvoirie.</p> |

5. Conclusion

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, vous pouvez vous adresser à l'une de nos unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion d'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Annexe 1 – Avis public

Avis public

Consultation du public sur les activités forestières

Du **30 janvier au 24 février 2017**, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) invite la population à s'exprimer sur les coupes de bois et autres activités forestières prévus dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) du Nord-du-Québec 2017-2018 et sur les modifications des plans 2013-2018.

Au cours des prochaines années, différents travaux seront réalisés en forêt. Les plans d'aménagement forestier intégré indiquent concrètement les secteurs où il pourrait y avoir de la coupe de bois, de la préparation de terrain, du reboisement de plants, du débroussaillage, etc. De plus, pour accéder à ces chantiers potentiels, des chemins et autres infrastructures devront être construits ou améliorés : ceux-ci feront également l'objet de consultation. Ainsi, les professionnels du Ministère souhaitent connaître les préoccupations des utilisateurs de la forêt liées aux activités forestières planifiées.

Vous êtes donc invités à venir rencontrer les professionnels du Ministère afin de signifier vos interrogations ou vos préoccupations à l'une des séances d'information :

| CALENDRIER DES RENCONTRES DE CONSULTATION | | |
|---|-------------------------|---|
| UNITÉS D'AMÉNAGEMENT | DATE et HEURE | LIEU |
| 8551*, 8562 | 6 février 2017 dès 19 h | Beaucanton : salle de conférence, 2 ^e étage de l'édifice municipal (2709, boulevard du Curé-McDuff). |
| 8751*, 8762, 8763 et 8764 | 7 février 2017 dès 19 h | Lebel-sur-Quévillon : salle n°2 de l'hôtel de ville (500, place Quévillon). |
| 8652*, 8663, 8664, 8665, 8666 | 8 février 2017 dès 19 h | Matagami : salon Xstrata de l'Hôtel-Motel Matagami (99, boulevard Matagami). |
| 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666 | 9 février 2017 dès 19 h | Chibougamau : salle de l'hôtel de ville (650, 3 ^e Rue). |

* Ces unités d'aménagement (UA) sont touchées par les plans d'aménagement forestier intégré 2013-2018 et les autres unités sont touchées par les plans d'aménagement forestier intégré 2017-2018.

Vous pouvez consulter les PAFIO durant toute la durée de la consultation et soumettre vos commentaires sur notre site Web au <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp> ou dans les bureaux du Ministère durant les heures d'ouverture. Nous serons en mesure de répondre à vos interrogations et d'écouter vos préoccupations sur les chantiers potentiels qui ont été ciblés.

Unité de gestion de Chibougamau
624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647
Télécopieur : 418 748-3359

Unité de gestion de l'Harricana-Nord
1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238
Télécopieur : 819 444-5837

Unité de gestion de Lebel-sur-Quévillon
1121, boul. Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541

Unité de gestion de Mont-Plamondon
645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7521
Télécopieur : 819 339-7696

IMPORTANT : Pour être informé des prochaines consultations publiques du Ministère pour la région du Nord-du-Québec, faites-en la demande à christine.morin@mffp.gouv.qc.ca, en inscrivant *Demande d'inscription sur la liste de diffusion* dans l'objet de votre courriel.

Québec 

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec

